



## Communiqué de presse

Date 21.04.2017

### Mise en garde publique : mycotoxines dans la farine de riz de RUS-C

Des mycotoxines ont été décelées dans la farine de riz grillé de la marque RUS-C. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) recommande à la population de ne pas consommer cette farine. Le produit a été immédiatement retiré du marché.

Le laboratoire intercantonal des cantons d'AR, AI, GL et SH a informé l'OSAV de la présence de mycotoxines (aflatoxines) dans la farine de riz grillé de RUS-C.

Il s'agit du produit suivant :

- Farine de riz grillé (emballages d'un kg)
- Marque : RUS-C
- Lot : 150905
- Date de durée de conservation minimale (DCM) : septembre 2018
- Produit vendu dans différents établissements du commerce de détail et magasins spécialisés en Suisse



Les aflatoxines sont des toxines produites par des moisissures. Elles peuvent notamment favoriser l'apparition du cancer du foie et la cuisson ne permet pas de les détruire.

L'OSAV recommande à la population de ne pas consommer la farine de riz concernée.

#### Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires (OSAV)  
Service médias  
Tél. 058 463 78 98  
[media@blv.admin.ch](mailto:media@blv.admin.ch)

#### Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI